

11 juin 2015 -13:16

Appartient à Conseil des ministres du 12 juin 2015

Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé l'attribution d'une partie de la deuxième adjudication ouverte dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

La première adjudication a été réalisée en 2014. Cette deuxième adjudication, qui a été lancée le 12 mars 2015, concerne l'achat de denrées alimentaires en 2015.

Neufs lots sur les quinze sont attribués. Les lots restants ne seront attribués qu'une fois que les crédits supplémentaires, attribués dans le cadre du contrôle budgétaire 2015, seront disponibles.

Les denrées alimentaires achetées par le FEAD sont mises gratuitement à la disposition des banques alimentaires, des CPAS et d'organisations partenaires afin qu'elles soient redistribuées aux personnes les plus démunies en Belgique. Plus de la moitié des aliments distribués par les banques alimentaires proviennent du programme européen d'aide alimentaire. En 2014, 130.000 personnes ont fait appel aux banques alimentaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>